

Septembre 2000

N° 54

CONTRASTO

Edito

*Ont
contribué
à ce
numéro:*

Bernard
ENGEL

Philippe
GOBET

Chaim
NISSIM

Anne-Cécile
REIMANN

Cyril
SCHÖN-
BÄCHLER

Jean
ROSSIAUD

Bruno
VITALE

Pierre
VANEK

ContrAtom bouge!

Après un intermède «sans» depuis le départ de Sylvie, qui a servi aux membres du Comité à prendre la mesure concrète des tâches à accomplir pour faire vivre l'association, nous avons engagé au mois d'août un nouveau permanent: Cyril Schönbächler. Il milite avec nous depuis des années et sa venue comme secrétaire devrait nous permettre de renforcer de manière sérieuse notre capacité d'intervention.

ContrAtom bouge aussi ...géographiquement, puisque nous avons déménagé cet été et quitté le CRAC, au Boulevard Carl-Vogt, où nous avons nos quartiers depuis les années 80, pour jeter l'ancre du côté de l'Ilôt 13, derrière la gare de Cornavin.

Désormais nos réunions bimensuelles ont lieu dans l'arcade de la coopérative dite «Castafiore» au 20 Rue de Montbrillant. (Venez-nous y rendre visite ...un de ces mercredis à 20h30!)

Mais ContrAtom bouge aussi - et surtout ! - parce que nous agissons sur le terrain. Notre «rentrée» a été marquée par plusieurs interventions.

Une participation à la protestation contre la venue à Genève du «Congrès» d'une UDC, qui n'est pas seulement xénophobe et antisociale, mais aussi, on l'oublie parfois, résolument pronucléaire.

Et une action médiatique visant à stigmatiser la position du Conseil d'Etat genevois, qui démissionne face aux projet de loi atomique favorable au nucléaire mis en consultation par le Conseiller fédéral Moritz Leuenberger. Une affaire à suivre...

Enfin, nous nous sommes rappelés au souvenir de nos concitoyen-ne-s avec notre affiche (format mondial!) en faveur du «Centime solaire».

Le combat antinucléaire continue donc. Ce 24 septembre au soir, nous saurons si Mühleberg devra être fermée en 2002, par décision des citoyen-ne-s du canton de Berne ...et non de ces prétendues «lois du marché» qu'on nous présente comme régissant toute activité économique.

A bientôt donc pour en reparler...

La rédaction

CONTRATOM

Adresse postale:

C.P. 65

1211 Genève 8

CCP: 12-13446-0

Téléphone/répondeur/fax:

022 740 46 12

Sommaire

Edito.....p.2

Loi sur l'énergie nucléaire

Le Conseil fédéral projette de nous condamner ...à un avenir atomique.....p.3-4

Genève

Trahison du Conseil d'Etat.....p.4-5

Lettre ouverte de ContrAtomp.5-6

Pronucléaires

L'ASPEA et ses 40 savants.....p.7

UDC: danger atomique

Tchernobyl:

La supplication.....p.8

France

N'importe quoi.....p.9

Mühleberg:

Terminus en 2002?p.10-11

Nucléaire et marché libéralisé en débat. ...p.11

Vote du 24 septembre

David contre Goliath?.....p.12-13

Un 3e OUI à l'arraché?.....p.13

Permanence

Cyril.....p.13

Atome et militaires

Uranium appauvri: crime de guerre radioactif.....p.14-15

Aucun danger avec les sous-marins nucléaires.....p.15-16

Coléoptères

Nucléaire et autoroutes.....p.16

Tirage 1500 ex.

Imprimerie: ...du Lion

Abonnement: 30 Fr.

Cotisation annuelle: 40 Fr.

Soutien: 60 Fr. ou plus....

Une Lex Leuenberger à liquider

Le Conseil fédéral projette de nous condamner ...à un avenir atomique

Quel été! Mais non, je ne parle pas des conditions atmosphériques! Figurez-vous que je me suis mis en devoir de lire le nouveau projet de loi sur l'énergie nucléaire. Quelle galère! On attendait un projet de loi pour sortir du nucléaire et nous voici devant un projet de loi atomique réglementant point par point tous les aspects de l'exploitation de l'énergie nucléaire.

En décembre dernier, Moritz Leuenberger déclarait encore: «Il n'y aura plus jamais de nouvelles constructions de centrales nucléaires en Suisse». Or, dès le début de son rapport explicatif¹, le ton est donné: «selon l'avant-projet présenté ici, la poursuite de l'exploitation des centrales en service et la construction de nouvelles installations sont possibles, en principe». Et voilà le travail!

Avant de nous énerver tout de suite, plantons le décor:

■ En septembre 1990, le peuple suisse accepte un moratoire nucléaire de dix ans. Ce moratoire expire donc ces jours. Dans cette perspective, les milieux antinucléaires ont lancé deux initiatives: *Sortir du nucléaire* et *Moratoire-plus*. La première demande l'abandon progressif de l'exploitation des centrales, l'arrêt immédiat du retraitement, des économies d'énergie et le recours à des sources d'énergies renouvelables. La seconde impose la prolongation du moratoire existant, en le musclant quelque peu. Ces initiatives ayant abouti en septembre de l'année dernière, elles devraient être soumises au vote populaire dans les deux ans qui viennent.

■ Entre-temps, et c'est là que commence notre présente histoire, le Conseil Fédéral a mis en consultation un nouveau projet sur le sujet, présenté comme contre-projet indirect à nos initiatives. Or, il se trouve que ce projet de loi constitue essentiellement un recul par rapport à toutes les déclarations faites précédemment par M. Leuenberger. Il dégouline d'optimis-

me pronucléaire et présente tous les aspects d'une profession de foi en l'atome.

Citons ici *in extenso* l'art.4 qui prétend définir les «*principes de la sécurité nucléaire*»:

1 L'utilisation de l'énergie nucléaire ne doit ni exposer l'homme et l'environnement à un rayonnement inadmissible ni libérer des substances radioactives en quantité illicite.

2 Pour éviter les accidents, les maîtriser s'ils surviennent et en atténuer les conséquences, on prendra:

a. toutes les mesures qui s'imposent en vertu de l'expérience et de l'état de la science et de la technique;

b. toutes les mesures supplémentaires qui contribuent à diminuer le danger à un coût acceptable.

Ces dispositions surréalistes appellent au moins deux remarques: d'abord pour relever l'insondable arrogance des juristes fédéraux qui pensent pouvoir soumettre la réalité industrielle et commerciale de l'atome au décret lénifiant de l'alinéa premier. Ensuite, pour prendre note que l'accident nucléaire est d'ores et déjà prévu dans la loi puisqu'il s'agit bien le cas échéant d'en «*atténuer*» les effets et ceci, comme pour toutes les autres précautions, à condition que...le coût en soit acceptable. On est jolis!

Le Conseil fédéral refuse la solution des délais

Alors que les antinucléaires veulent une durée de vie limitée à trente ans au maximum pour les centrales existantes, le Conseil fédéral se refuse à fixer tout délai d'exploitation car: «*il est difficile de définir aujourd'hui des critères de sécurité pour fixer un*



délai»² et il se pourrait même, d'après le gouvernement, que fixer un délai soit anticonstitutionnel car cela violerait les droits sacrés de la propriété.

Résultat des courses, nos vieilles casseroles nucléaires pourraient bénéficier d'un délai illimité d'exploitation: «*Les installations nucléaires en service qui sont soumises à l'autorisation générale au sens de la présente loi peuvent continuer à être exploitées tant que ni leur but ni leur caractéristiques essentielles ne sont modifiées*». (art. 104 al. 1)

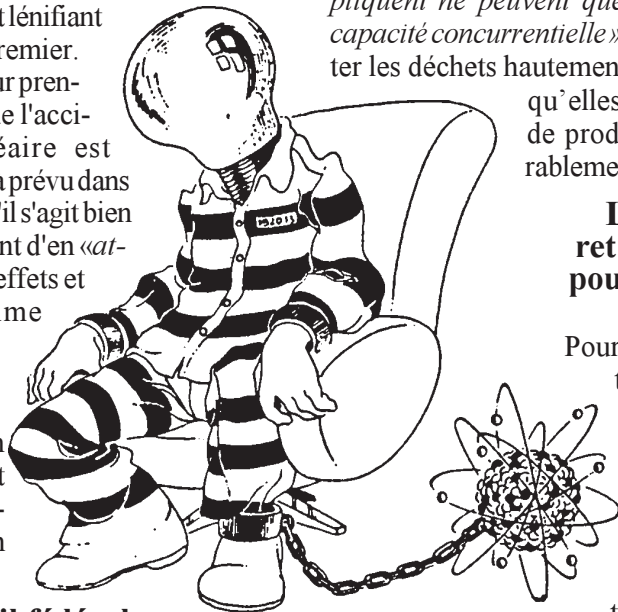
On va rigoler: Mühleberg est lézardée depuis belle lurette, itou Beznau dont les barres de combustibles viennent en plus de subir diverses avaries; à Gösgen l'exploitant recourt contre les mesures de sécurité que la Confédération cherche à imposer sous prétexte que «*les investissements qu'elles impliquent ne peuvent que nuire à la capacité concurrentielle*», sans compter les déchets hautement radioactifs qu'elles continuent de produire inexorablement.

L'arrêt du retraitement pour la Saint Glin-Glin

Pour ce qui est du transport des déchets radioactifs justement, en vue de leur retraitement à La

Hague et à Sellafield, si le Conseil Fédéral propose bien une interdiction du retraitement des combustibles usés, il stipule cependant que les contrats en la matière pourront être respectés. Quand on sait qu'il reste encore 650 tonnes de déchets à retraiter, on a vite

- Suite en page 4 -



fait de comprendre que l'arrêt du transport du matériel irradié n'est pas pour demain!

Les dégâts incommensurables infligés à l'environnement par les rejets radioactifs en mer via l'usine de retraitement de La Hague, le scandale de l'usine de Sellafield impliquée dans la falsification systématique des données touchant à la sécurité et surtout à la production de combustible MOX contenant du plutonium, les dangers liés aux transports (irradiation des wagons, risques d'accidents ferroviaires, etc..) poutzés, balayés, le Conseil fédéral s'en balance.

Les droits des cantons bafoués

Sur le plan de la participation démocratique aux décisions concernant le nucléaire, on ne peut pas dire que ce projet de loi constitue un morceau de bravoure.

Certes, l'autorisation générale pour de nouvelles installations est assortie de la possibilité (nouvelle!) de lancer un référendum pour s'y opposer. Le Conseil fédéral explique cette concession démocratique par le fait que «Dans le cas contraire, la construction de l'installation serait combattue par le biais de l'initiative populaire.» Merci pour le cadeau!

Par contre, en matière de permis de construire une installation atomique (du dépôt de déchets au réacteur) la loi proposée dit clairement qu'«aucune autorisation, ni aucun plan relevant du droit cantonal n'est requis» et que le droit cantonal n'est «pris en compte que dans la mesure où il n'entrave pas de manière disproportionnée le projet» (art. 48 al.3)

Ainsi l'art. 160C de notre Constitution genevoise - qui n'est «que» du droit cantonal! - ne saurait être invoqué pour «entraver» un projet nucléaire quelconque!

En matière de démocratie la loi contient bien d'autres dispositions aberrantes, par exemple celle qui consiste à prévoir que la société exploitant une installation nucléaire pourra se voir «doter d'une équipe de surveillance comprenant des gardes armés dont la tâche consistera à protéger l'installation nucléaire contre toute atteinte ou intrusion» (art. 23 al. 1).

Moritz Leuenberger nous a habitués dans un passé récent, à des tours penables dus tant à son goût immodéré pour la conciliation, qu'à son penchant à satisfaire à tout prix les milieux économiques, mais ce coup-ci, il a carrément reçu le puck!

Paraphes à la pelle

Ce projet de loi est si choquant que ce ne sont pas moins de 45000 signatures (dont les nôtres) qui sont venues appuyer la pétition déposée à Berne protestant contre ce projet et exigeant une alternative acceptable:

- Limiter la durée d'exploitation des centrales nucléaires à 30 ans au maximum
- Arrêter le transport et le retraitement d'éléments combustibles usés
- Démocratiser toutes les procédures d'autorisation liées au nucléaire
- Introduire une responsabilité civile illimitée pour les exploitants des centrales nucléaires
- Exiger la prise en charge totale des frais d'éliminations des déchets nucléaires par les exploitants des centrales.



Anne-Cécile

Trahison du Conseil d'Etat

Et nos autorités cantonales? Elles aussi ont été consultées au sujet du projet de loi du Conseil Fédéral! Qu'en pensent-elles? Se sont-elles levées comme un-e seul homme/femme pour dénoncer ce document inacceptable?



Et que nenni, notre Conseil d'Etat SALUE ce projet qui selon lui «offre un éclairage nouveau sur les exigences qui conditionneront l'usage de ce type d'énergie» (nucléaire donc!) Il le trouve mieux que nos initiatives *Moratoire-plus* et *Sortir du nucléaire*, il présente selon lui une «vision à laquelle il peut souscrire sous réserve que l'usage de cette énergie soit conditionné à l'adoption de critères scientifiques, techniques et de contrôles offrant toutes les garanties (je rêve!!!) pour le court, le moyen et le long terme.»

Certes, notre Conseil d'Etat regrette quand même que la durée des centrales ne soit pas fixée mais il se garde pourtant bien de donner une limite précise! Pour ce qui est du retraitement, nos autorités félicitent chaleureusement le Conseil Fédéral pour sa courageuse décision de l'arrêter (on a vu dans quelles conditions) mais n'émettent pas la moindre objection au sujet des contrats respectés.

Bref, la prise de position du Conseil d'Etat est un aval sur toute la ligne pour notre Moritz qui doit se frotter les mains. Si Genève, canton anti-nucléaire par excellence, ne s'oppose pas à ce projet, qui donc le fera?

Nous montons au créneau

Et à CONTRATOM, ils dorment ou quoi? La réponse du Conseil d'Etat date du 14 juin et toujours pas de réaction, c'est quoi ce fourbi! C'est

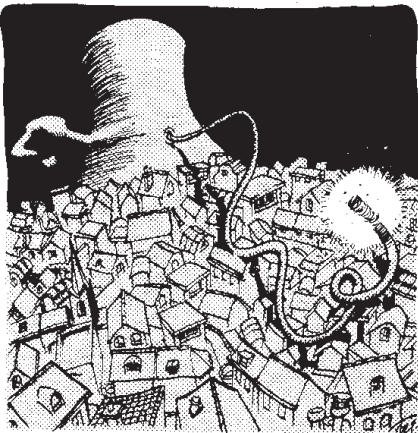
¹ Loi sur l'énergie nucléaire Rapport explicatif du projet soumis à la consultation du 6 mars 2000, Office fédéral de l'énergie, p.5

² Communiqué de presse du Conseil fédéral du 6.3.00

³ V. note 1, p.16

qu'il fallait attendre la rentrée pour faire entendre sa voix: mercredi 31 août nous avons donc convoqué un point de presse devant l'Hôtel de Ville pour dévoiler la teneur d'une lettre ouverte au Conseil d'Etat protestant contre son attitude. (*V. ci-après*) Dans le même temps, nous remettons au Grand Conseil, photocopies de la pétition (munies de vos signatures) qui a été déposée à Berne contre le projet du Conseil Fédéral en lui demandant de bien vouloir exiger un correctif clair du Conseil d'Etat vis à vis de Berne.

Nous étions évidemment parés de notre équipement de circonstance: panneaux jaunes, centrales-couvre chefs et brouette de déchets radioactifs. Cette démonstration nous a donné l'occasion de revoir avec plaisir plusieurs membres de CONTRATOM que nous avions perdus de vue. Savoir qu'on peut toujours compter sur eux dans les situations d'urgence cela nous a fait chaud au cœur!



Un vert à moitié plein?

Vous avez peut-être lu la réaction d'un membre du Conseil d'Etat dans la presse le lendemain: «*En effet, peut-être qu'il eut fallu préciser dans la lettre que nous souhaitons une sortie rapide du nucléaire avec des exigences claires, mais nous avons jugé préférable de faire confiance à l'Assemblée fédérale sur ce point*» déclare Robert Cramer au *Courrier*.

Par ailleurs, quant on lui met sous le nez la phrase qui parle des «*garanties de sécurité*» nucléaires jusque dans le «*long terme*» notre ami Cramer s'enferme en déclarant, au *Courrier* toujours, que «*Cela ne concer-*

ne que le court terme, durant lequel les centrales nucléaires continueront de tourner». Or le nucléaire présente des risques inacceptables, non seulement pour le long terme mais aussi pour aujourd'hui, pour demain, ou pour la semaine prochaine!

A la *Tribune de Genève*, Robert Cramer fera aussi des déclarations surprenantes. Déplorant apparemment que CONTRATOM ait pris la peine de lire, et de lire sérieusement, ce qu'a écrit le Conseil d'Etat, il traitera cette lecture de «*vaine analyse de texte*» et prétendra, envers et contre

ce qui est écrit noir sur blanc, que la position du gouvernement «*n'est pas si éloignée*» de celle des antinucléaires et qu'il n'y aurait qu'un problème lié à la «*manière de le dire*».

Incroyable, non? Je vous le disais tout à l'heure, quand les gouvernants déraillent, la révolte est un devoir. On vous tient au courant (pas nucléaire), Restez attentifs à la suite des événements, il va falloir se battre.

L'avenir sera dénucléarisé ou ne sera pas !

Anne-Cécile

CONTRATOM

Lettre ouverte
à l'attention du:

Conseil d'Etat
de la République
et Canton de Genève

Genève, le 27 août 2000

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères/ers d'Etat,

C'est avec stupéfaction et indignation que nous avons pris connaissance, à la veille des vacances, du contenu de la lettre que votre Conseil a adressée en date du 14 juin 2000 à M. Moritz Leuenberger en réponse à la mise en consultation du projet fédéral de loi sur l'énergie nucléaire.

D'une manière générale tout d'abord, comment pouvez-vous SALUER (c'est le terme que vous employez), un projet de loi qui n'est en aucune façon un outil préparant à la sortie du nucléaire, mais bien plutôt un projet de loi atomique réglementant point par point tous les aspects de l'exploitation de l'énergie nucléaire sur le long terme?

Ce projet de loi est d'ailleurs si choquant que ce ne sont pas moins de 45.000 signatures, récoltées rapidement à travers tout le pays, qui sont venues appuyer une pétition déposée le 14 juin dernier à Berne par tous les milieux antinucléaires, protestant contre ce projet et exigeant une alternative acceptable!

Si on analyse le contenu de votre lettre plus en détail, il saute aux yeux que sous un vernis de profession de foi antinucléaire, elle contient en fait les ingrédients essentiels d'un manifeste pronucléaire: vous vous félicitez par exemple de ce que «*ce projet offre un éclairage nouveau sur les exigences qui conditionneront l'usage de ce type d'énergie (nucléaire!)*» (p.1 dernier paragraphe).

Ensuite, en page 2, 1^{er} paragraphe, vous affirmez, de concert avec les directeurs cantonaux de l'énergie, que «*ce projet est plus complet que les initiatives Moratoire Plus et Sortir du nucléaire et présente l'avantage décisif de pouvoir être appliqué plus rapidement.*»

Cette phrase à elle seule est déjà une véritable trahison de la population genevoise qui a voté, à répétées reprises, contre le nucléaire et pris une part active à l'aboutissement des initiatives en question, qui représentent peut être le seul «*moyen juridique et politique*» de se débarrasser des installations nucléaires fédérales voisines de notre cité. Or, l'art. 160C de notre Constitution genevoise - que vous connaissez bien - vous impose de vous saisir de tels moyen, pas de les dénigrer.

Dire que «*ce projet présente l'avantage décisif de pouvoir être appliqué plus rapidement*» constitue un non-sens flagrant: puisque ce projet de loi n'implique aucun changement significatif par rapport à l'exploitation nucléaire. Il est évident qu'on peut commencer dès demain à continuer à faire comme hier!

En avançant dans le décryptage de votre message, nous lisons au 4^e paragraphe de la page 2, cette édifiante déclaration: «*L'expérience vécue depuis 1990 sur un plan national pour maîtriser la demande d'énergie met en évidence la difficulté à atteindre des résultats permettant de croire à de réelles possibilités de renoncer, dans le court terme, à l'énergie nucléaire.*»

Suite en page 6

Suite de la page 5

Or, il est évident que pour atteindre des résultats permettant de renoncer facilement au nucléaire, il aurait fallu engager des moyens à la hauteur de cet objectif! Or, comme vous le savez fort bien le renoncement au nucléaire n'a jamais fait partie de l'agenda de la Confédération. Le plan *Energie 2000*, en violation du moratoire a même comporté une augmentation de puissance de tous les réacteurs atomiques du pays!

Puis, au paragraphe suivant, voici la phrase qui trahit votre option franchement pronucléaire pour le long terme: «Aussi, le projet présente sur cet aspect une vision à laquelle nous pouvons souscrire, sous réserve que l'usage de cette énergie soit conditionnée à l'adoption de critères scientifiques, techniques et de contrôle offrant toutes les garanties de sécurité pour le court, moyen et long terme.»

Voilà qui est dit! Défendre l'idée qu'il est possible que l'usage de l'énergie nucléaire puisse se faire en offrant «toutes les garanties de sécurité» et ceci jusque dans le «long terme» relève soit d'une méconnaissance crasse des problèmes posés par cette source d'énergie, soit d'une propagande pronucléaire qui les tait volontairement.

En ce qui concerne maintenant, la durée de fonctionnement des centrales, si vous émettez bien le vœu qu'elle soit clairement fixée, vous ne vous prononcez en faveur d'aucun délai précis, ce qui peut laisser penser, après avoir pris connaissance de vos déclarations précédentes, qu'une durée de 60 ans, voire 100 ans d'exploitation pourrait vous satisfaire! Quant à nous, nous exigeons impérativement une limite à 30 ans, étant donné les dangers accrus et toujours croissants que présentent les vieilles installations ainsi que la passion pour la gérontologie nucléaire dont sont saisi les exploitants de centrales en mal d'amortissement de plus en plus problématique

Pour ce qui est des déchets radioactifs, vous approuvez certes sans réserves le renoncement au retraitement du combustible usé, mais vous n'émettez aucune critiques sur le fait que d'après le projet fédéral les contrats déjà signés en la matière, portant sur des centaines de tonnes de combustible, pourraient être «respectés» pendant de longues années encore.

Ce qui ne serait pas «respecté» par contre dans cette hypothèse c'est - entre autres - la résolution de la Conférence OSPAR¹ à Copenhague en Juin dernier qui s'est prononcée pour l'arrêt du retraitement et qui demande explicitement «l'ouverture immédiate de négociations concernant tous les contrats existants de retraitement [...] dans le but de mettre en oeuvre l'option de non retraitement du combustible nucléaire utilisé».

Et lorsque vous écrivez (dernier paragraphe de la page 2), concernant la maîtrise des déchets hautement radioactifs que «la contribution de notre pays à la recherche de solutions sur le plan international» vous paraît indispensable, que sous-entendez-vous au juste? Que vous verriez d'un bon œil nos déchets conditionnés et enterrés en Russie ou en Chine par exemple?

Il va sans dire que nous sommes extrêmement déçus - le mot est faible - par la légèreté de votre prise de position en la matière. Nous voulons une loi prévoyant la sortie du nucléaire et nous voici devant un projet de loi atomique qui va dans un sens opposé.

Le canton de Genève doit non seulement s'opposer très fermement à ce projet, mais encore doit-il le faire de manière sérieusement étayée, en mettant en outre en avant son soutien aux initiatives antinucléaires pendantes.

C'était à votre Conseil de se faire le porte-parole de la population genevoise qui s'est toujours montrée fort antinucléaire, comme vous le reconnaissez vous-même dans la première partie de votre lettre.

Votre prise de position du 14 juin doit donc à nos yeux faire l'objet d'un correctif sérieux. Vous comprendrez donc que nous nous adressions au Grand Conseil, chargé d'exercer sa haute surveillance sur vos activités, pour qu'il s'assure que cela soit fait.

Nous le faisons en lui transmettant sous forme de pétition des centaines de signatures de nos concitoyen-ne-s qui appuient un avis plus conforme à l'esprit de Genève en la matière que celui qui a présidé à votre prise de position.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères/ers d'Etat, d'agréer nos salutations les meilleures.

Pour CONTRATOM:

Anne-Cécile Reimau

L'ASPEA et ses 40 savants

Si les antinucléaires ont rassemblé 45000 signatures pour poser leurs exigences quant à la nouvelle loi en matière nucléaire (LEnu), du côté des pronucléaires, l'Association Suisse pour l'énergie atomique (ASPEA) nous apprend, dans son bulletin de juillet 2000, que «40 personnalités de la science et de la technique en Suisse ont pris position sur le projet de loi du Conseil fédéral».



Ces «40 scientifiques de renom» (sic!), dont par parenthèse aucun nom n'est mentionné, défendent des points de vues intéressants. Par exemple, mais c'est banal, «qu'il n'appartient pas à la politique de choisir la durée de fonctionnement des centrales nucléaires, ni à une loi nucléaire de la fixer arbitrairement à l'avance».

Ils s'opposent à l'interdiction du retraitement au nom du «développement durable» et avancent que le retraitement «facilite énormément le stockage définitif des déchets radioactifs, le plutonium en étant séparé.» Ceci sans nous éclairer sur la destination réservée à ce plutonium: bombes A, surgénérateur à la Malville?

Mais voici le plus intéressant: «Le projet de LENU prévoit l'introduction du référendum facultatif pour l'autorisation de toute installation nucléaire: les 40 scientifiques rejettent cette clause. La planification énergétique par les pouvoirs publics et par les entreprises électriques exige une continuité et une prévisibilité que ne permet pas le mécanisme du référendum facultatif, notent les scientifiques, qui jugent tout particulièrement erroné de soumettre au référendum facultatif les installations liées à la gestion et à l'évacuation des déchets radioactifs, l'entreposage et le stockage en profondeur de ces déchets étant des nécessités inévitables»

Ça fait des années qu'on vous le serine: nucléaire et démocratie sont incompatibles! Et cette fois c'est 40 savants qui vous le disent!

(pv)

¹ OSPAR: convention internationale pour la protection des milieux marins. La résolution citée ici a été proposée par le Danemark, l'Irlande, l'Islande, la Finlande, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Norvège et la Suède et adoptée à une majorité des trois-quarts par les pays participant à la Conférence en question.

UDC: danger atomique !

Notre association antinucléaire était représentée le 19 juillet dernier à Palexpo, parmi les manifestant-e-s mobilisés à l'occasion du pique-nique d'opposition au Congrès de l'UDC. Quel rapport entre le parti de Blocher et le nucléaire? Nous avons voulu contribuer à répondre à cette question en distribuant, sous forme de tract, le texte que nous reproduisons ci-dessous...

CONTRATOM joint sa voix à toutes celles et tous ceux qui se battent contre la politique réactionnaire et dangereuse de l'UDC. Dangereuse non seulement par son caractère xénophobe ou en matière de politique sociale, mais aussi - ça ne se sait pas assez - en matière de politique atomique.

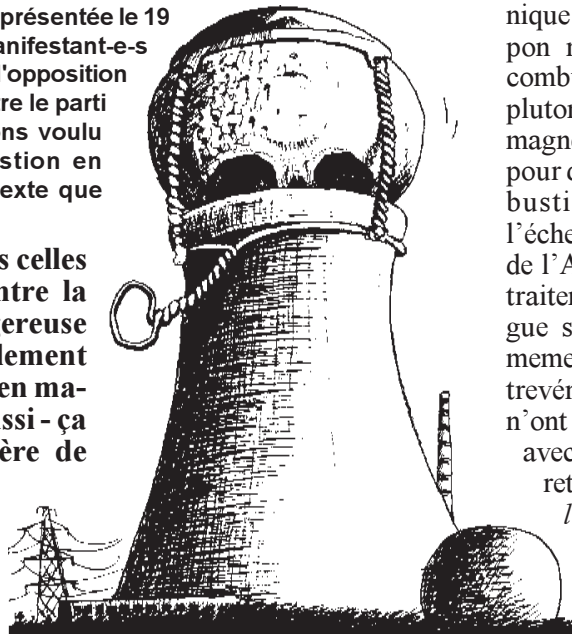
Dans ce domaine l'UDC représente l'un des derniers bastions d'un discours pronucléaire ouvertement affiché, associé à un degré d'incompétence et de mauvaise foi particulièrement élevé. Qu'on en juge...

Le 9 juin 2000 Ueli Maurer (président) et Jean-Blaise Defago (secrétaire général) de l'UDC signaient au nom de leur parti un document édifiant. Il s'agit de leur réponse à la consultation organisée par le Conseiller fédéral Moritz Leuenberger concernant la nouvelle loi atomique. (Loi largement pronucléaire qui a suscité le dépôt en réaction d'une pétition nationale antinucléaire comportant plus de 45 000 signatures).

Vive la déréglementation

Dans ce document, l'UDC salue le projet de loi pour ses procédures d'autorisation simplifiées de nouvelles installations atomiques et pour le maintien de l'option nucléaire qu'elle comporte. On peut y lire que l'UDC «...soutient le recours à l'énergie nucléaire qui fournit à la Suisse une contribution centrale à un approvisionnement énergétique sûr, économique, écologique et durable.»

Alors que les autorités de sûreté helvétiques elles-mêmes reconnaissent que la libéralisation électrique et la concurrence à outrance qu'elle dicte posent problème en matière de sécurité, aux yeux de l'UDC: «La nouvelle loi sur l'énergie atomique doit garantir non seulement la sûreté technique mais aussi la capacité concurrentielle de l'énergie atomique.»



Soixante ans minimum

Dans ce sens, l'UDC s'oppose fermement à toute limitation de durée d'exploitation des centrales nucléaires, en saluant l'énergie qu'elles produisent comme étant «indigène», au pire, elle serait prête à rentrer en matière sur une durée d'exploitation surréaliste de 60 ans pour les réacteurs suisses!

Au nom de la liberté du commerce et de l'industrie l'UDC rejette l'idée d'une responsabilité solidaire des exploitants de centrales nucléaires en matière de déchets...

Cent fois mieux...

Mais l'UDC se distingue en particulier sur la question du retraitement des déchets nucléaires:

«Le retraitement d'éléments combustibles usés est une méthode reconnue, clairement définie et sûre, pour accroître l'efficacité énergétique. Il permet d'utiliser le 100% de l'Uranium pour la production énergétique et non seulement le 1 ou 2% comme avec les techniques conventionnelles [...] Les éléments brûlés sont retraités dans des installations le plus sévèrement contrôlées. Ceci ne conduit à aucune contamination de l'environnement par des matières radioactives. Au contraire, avec le retraitement la quantité d'isotopes radioactifs à longue durée de vie est réduite, par ce biais le problème de l'entreposage des déchets radioactifs est atténué.»

Alors que le retraitement est au centre d'un scandale mondial, liée à la falsification de données concernant le contrôle de qualité à l'usine britannique de Sellafield, alors que le Japon renvoie tous ses éléments de combustibles «MOX» contenant du plutonium retraité, alors qu'en Allemagne des centrales sont arrêtées pour décharger ces éléments de combustible dangereux, alors qu'à l'échelle internationale les pollutions de l'Atlantique par les usines de retraitement de Sellafield et de La Hague sont condamnées quasi-unanimement... l'UDC affirme des contrevérités qui laissent sans-voix, qui n'ont aucun rapport, même distant avec la réalité. (Le passage grâce au retraitement à une «utilisation de l'uranium» cent fois plus efficace est un chef d'œuvre de science-fiction!)

Où sont les idéologues?

L'actualité estivale helvétique elle-même vient rappeler les dangers du nucléaire: on apprenait en effet le 4 août que la centrale de Beznau comportait 4 éléments combustibles défectueux en provenance de Sellafield, comme d'ailleurs à fin juillet que l'exploitant de la centrale de Gösgen faisait recours contre les mesures de sécurité que la Confédération cherche à lui imposer... les investissements qu'elles impliquent ne pouvant que nuire à la «capacité concurrentielle» de la centrale chère aux néolibéraux de l'UDC.

L'UDC prétend soutenir en matière atomique «une stratégie basée sur des faits scientifiques et non sur une débat idéologique.» Elle ment effrontément!

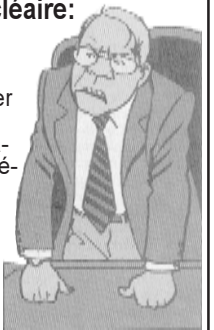
Pierre Vanek

Blocher et le nucléaire: un épisode à 350 millions !

Le néolibéral Blocher est l'artisan d'une des subventions étatiques les plus conséquentes, en matière énergétique, dans l'histoire du pays.

En effet, il est signataire de la motion qui a abouti à l'«indemnisation» - à hauteur de centaines de millions de francs - des promoteurs de la centrale nucléaire, heureusement, avortée de Kaiseraugst!

Tant qu'à investir dans du vent, on aurait pu construire un parc d'éoliennes à tout casser, mais il a fallu dédommager... les copains d'abord. (pv)



Apprendre à entendre l'horreur de Tchernobyl: *La supplication* de Svetlana Alexievitch

Sur Tchernobyl, j'ai lu, depuis bientôt quinze ans, des centaines - des milliers - de pages de rapports, d'articles, de livres, scientifiques ou journalistiques, pro ou antinucléaires, «occidentaux» ou traduits du russe ou de l'ukrainien. C'est mon métier.¹

Mais rien ne m'a jamais physiquement autant touché que *La Supplication*². Aucune lecture sur ce thème ne m'a été plus pénible. *La Supplication* est un livre qui se lit avec le ventre.

Cette supplication n'est pas une prière comme les autres; elle n'est pas un mouvement de l'âme tendant à la communication spirituelle ou religieuse, et pourtant, incontestablement, ce texte - ces témoignages - nous supplient, nous implorent de rester reliés au monde, à la vie, à l'humanité. Demande expresse nous est faite pour qu'on entende ces témoignages, qu'on les reçoive simplement pour ce qu'ils sont: une trace de la douleur passée et présente et le stigmate d'une angoisse portée sur l'avenir, sur notre avenir à tous.

«Je viens vous supplier de recevoir chez vous, d'écouter, d'entendre, de comprendre cette souffrance pour ce qu'elle est subjectivement et pour ce qu'elle a d'universel!». Voilà ce que nous transmet pudiquement la journaliste Svetlana Alexievitch, au fil d'une écriture sobre, qui s'efface derrière la parole du témoin. Dire la vérité - c'est-à-dire l'horreur - avec pudeur, mais sans la distance aseptisée de l'analyse, avec une détermination non ostentatoire, pour qu'à aucun moment on ne puisse succomber à la fascination pornographique du voyeurisme: c'est un pari difficile qui place constamment le lecteur sur la limite de l'insupportable, de la nausée, parce que ce qui est dit est toujours également à la limite de l'indicible, de l'incommunicable.

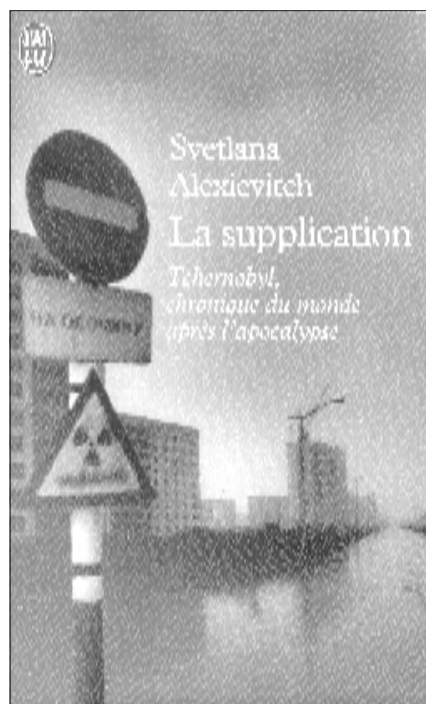
Svetlana Alexievitch reste une dissidente au sens fort du terme, dans une société-monde censée s'être débarrassée définitivement du totalitarisme. Au risque de sa liberté et de sa

sécurité, (elle a été jugée à Minsk en 1992 pour l'atteinte portée à la mémoire des soldats soviétiques, après son livre *Le cercueil de zinc* sur la guerre en Afghanistan) et au prix de sa santé (elle souffre d'un cancer après son enquête de terrain à Tchernobyl), elle se lève seule pour proposer une vérité sur Tchernobyl. Non pas pour assener la Vérité définitive, objective, scientifique, mais pour récolter des centaines de vérités subjectives, intimes, solitaires, qui en se recoupant donnent la trame d'une expérience collective inédite, littéralement inimaginable.

Dans cet ouvrage polyphonique, relevant tout à la fois de la tragédie, du fantastique, du récit biographique et du document, il n'y a, à aucun moment, une intention morale qui consisterait à juger, à distribuer les responsabilités, à condamner; il y a pas plus d'intention scientifique qui viserait à analyser, à expliquer et à comprendre. Non! Ce que nous propose Svetlana Alexievitch est d'un autre ordre, primordial et préliminaire: c'est un travail de documentation épuré, répétitif - effrayant par sa répétition même - qui nous oblige, avant toute chose, à effectuer collectivement un travail de mémoire sur les conséquences humaines et sociales de la catastrophe de Tchernobyl.

C'est pourquoi il est éthiquement nécessaire de promouvoir le travail Svetlana Alexievitch et de susciter d'autres recueils de paroles de victimes d'hier, d'aujourd'hui, de demain. Il est nécessaire de rassembler des milliers de témoignages de victimes, parce que non seulement la victime possède une place singulière pour témoigner de l'expérience de l'horreur, mais surtout parce que son témoignage isolé suscite inmanquablement l'incrédulité et la renvoie définitivement à sa solitude.

La chronique tragique de Tchernobyl commence à peine. A nous de lui donner la continuité nécessaire pour que le travail de mémoire - thérapeutique pour les victimes et indispensa-



ble pour les historiens - se prolonge par un travail de deuil des promesses d'un progrès technologique illimité, fruit d'un système social qui a rendu cette horreur possible.

Ce qui frappe dans la lecture de *La Supplication*, c'est l'analogie avec l'Holocauste: nous assistons aujourd'hui, comme en 1945 au moment des premiers témoignages sur l'horreur des camps, à la première prise de parole des survivants. Répétons-le, cette parole est une supplication qui nous est personnellement adressée, nous pouvons décider de ne pas l'entendre, nous ne pourrions plus dire que nous ne savions pas.

Jean Rossiard

¹ Jean Rossiard, sociologue au Centre d'Ecologie humaine de l'Université de Genève et co-directeur de la recherche «Management des risques majeurs», anime notamment depuis 1994 le Groupe de travail interdisciplinaire «Sur les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl». Pour toute information supplémentaire à ce sujet: jean.rossiard@ses.unige.ch ou Sébastien Bertrand bertrand@sc2a.unige.ch.

² *La supplication* est paru récemment en livre de poche aux éditions J'ai lu.

Tchernobyl et les négationnistes de l'ASPEA

Dans son *Flash-nucléaire* du 20.6.00 l'Association suisse pour l'énergie atomique se réjouit du fait ...qu'à part les 30 morts de la première équipe d'intervention (et les 1800 cas de cancer de la thyroïde parmi les enfants exposés): «il n'existe à l'heure actuelle aucune preuve scientifique selon laquelle l'accident aurait entraîné d'autres effets sanitaires significatifs dus au rayonnement». Une impression de déjà-vu? (pv)

Festival de n'importe quoi

Dissimulations, mensonges, oublis, erreurs, magouilles, hypocrisie, j'en passe et des meilleures: telles se trouvent être les caractéristiques majeures des autorités administratives et politiques françaises quand il est question de nucléaire. Pour ceux qui en douteraient encore, le numéro 15 de «Traité d'union», le journal de la CRII-RAD², en donne quelques exemples édifiants qu'il me faut vous narrer.

La nature ne peut pas nous faire de mal... C'est le contraire qui est vrai!

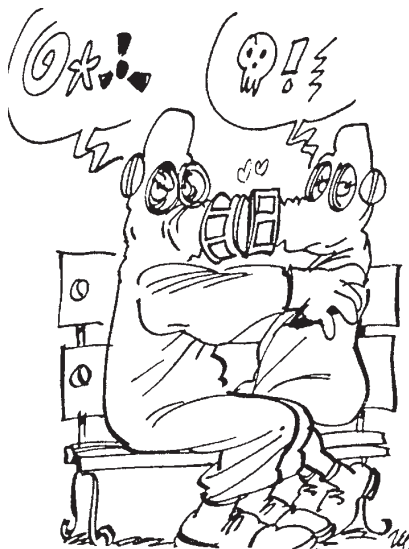
Début mars 2000, le laboratoire de la CRII-RAD est averti de la présence, sur certaines plages camarguaises, de taches de sable noir. Des mesures sont effectuées, qui révèlent, sur quelques kilomètres de littoral, des niveaux de radioactivité totalement inattendus, et présentant un risque faible mais néanmoins non négligeable en cas d'exposition prolongée. Le phénomène se révèle être par ailleurs d'origine naturelle, et découlerait de l'érosion des massifs hercyniens. Le site étant supposé voir passer de nombreux baigneurs et vacanciers une fois les beaux jours revenus, la CRII-RAD alerte les autorités et administrations concernées et organise une conférence de presse.

C'est là qu'on commence à rigoler. Si la séance d'information précédant la conférence de presse se déroule parfaitement, cette dernière est bien vite perturbée par des intervenants ayant de toute évidence une idée assez claire de ce qu'il est loisible de dire sur la radioactivité en France, une phrase et une seule: «*Il n'y a pas de danger.*» Des journalistes doivent intervenir pour que la conférence ne dégénère pas.

Dès le lendemain, la campagne de désinformation commence: l'OPRI² dément tout risque, alors qu'il n'a effectué aucun contrôle des mesures de la CRII-RAD. Certains journaux se livrent à une entreprise de démolition systématique. La palme revient à la *Gazette de Montpellier*, qui, sous le titre «*Plages "radioactives": c'était de l'intox*», déforme complètement les propos des conférenciers, aligne mensonge sur mensonge, et affirme que la CRII-RAD manipule délibérément l'information pour en retirer un hypothétique bénéfice.

Que penser d'une entreprise de désinformation pareille ?! Le phéno-

mène est d'autant plus sidérant que la cause est naturelle, et que pour une fois, ni EDF, ni la Cogéma, ni personne n'est responsable. Alors quoi? Peur de faire fuir les précieux touristes? Un touriste irradié vaut mieux que pas de touristes du tout? Ou bien ces gens sont-ils vraiment convaincus que la dangerosité de la radioactivité ne relève que du fantasme science-fictionnel?



Chauffage par le sol

Autre histoire surréaliste, celle de cette famille Gif-sur-Yvette (Essonne), qui vit depuis 1964 dans une maison sous laquelle reposent des déchets nucléaires hautement radioactifs. Pendant dix ans, les autorités ont caché l'existence de ces déchets à cette famille. Le permis de construire a été octroyé sans réserve ni mise en garde. La famille Garcia découvre quand même la vérité, et, en 1975, obtient des travaux de décontamination, menés par le centre d'études nucléaires de Saclay. Dès lors, les autorités considèrent la maison comme sans danger.

Affirmation bien évidemment contredite par les mesures inquiétantes effectuées par la CRII-RAD, qui l'ont amenée à porter plainte pour non assistance à personne en danger. L'en-

quête devra déterminer les responsabilités de tous ceux qui, depuis plus de trente ans, ont benoîtement affirmé une fois de plus qu'«*il n'y a aucun danger*»...

Correcteur automatique

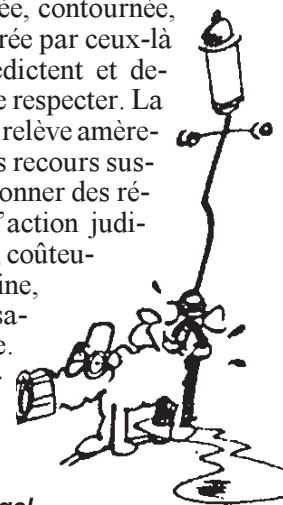
Moi, quand j'allais à l'école, je rendais mes travaux au professeur, et le professeur les corrigeait. Dans l'administration nucléaire, le système est beaucoup plus simple. Démonstration: la CRII-RAD relève de graves lacunes, dont certaines s'apparentent à du pur mensonge, dans le rapport présenté en 1998 par EDF à la DSIN³ pour le renouvellement des autorisations de la centrale de Saint-Alban. Rapport cependant approuvé par la dite DSIN. La CRII-RAD, arguments solides à l'appui, fait part de ses découvertes à Christian Pierret, Secrétaire d'Etat à l'industrie. Et là, surprise: c'est la DSIN, mise en cause, qui est chargée de rédiger la réponse... laquelle est une vaste plaisanterie, bourrée de contradictions et de mensonges éhontés. Outre Pierret, la CRII-RAD alerte alors Mmes Voynet (Environnement) et Gillot (Santé). C'était en février 1999. Plus d'un an après, le silence des trois ministères est assourdissant, et la centrale tourne toujours. Au mépris du tant invoqué «*principe de précaution*», du respect des procédures, de la loi et de la protection du citoyen, les autorisations ont été renouvelées. Le constat est simple: dans le domaine du nucléaire, civil comme militaire, le mensonge d'Etat est la norme. La loi est méprisée, contournée, bafouée, ignorée par ceux-là même qui l'édicte et devraient la faire respecter. La CRII-RAD le relève amèrement: les seuls recours susceptibles de donner des résultats sont l'action judiciaire, longue, coûteuse et incertaine, ou la mobilisation publique. Et là, c'est votre boulot comme le nôtre.

Bernard Engel

¹ Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité - c/o Le Cime - 471 av. Victor-Hugo - 26000 Valence - France. Internet : <http://www.criirad.com> - e-mail : contact@criirad.com

² Office de Protection contre les Rayonnements Ionisants

³ Direction de la Sécurité des Installations Nucléaires



Terminus en 2002 pour Mühleberg?

Dans notre numéro de janvier dernier sous le titre «Une, deux, trois... de nombreuses pannes à Mühleberg» nous relations la suite de défaillances sérieuses qu'avait connues le réacteur bernois, sis à 120 km de Genève, au mois de septembre 1999, incidents occultés à l'époque par l'accident de Tokaimura au Japon.

Ce mois de septembre-ci pourrait voir se réparer une des pannes les plus sérieuses qu'ait connu l'histoire de cette installation: une grave panne de démocratie!

En effet, en février 1992, une majorité des citoyen-ne-s du canton de Berne s'étaient prononcés, par référendum et dans la foulée du vote de 1990 en faveur du moratoire atomique national:

- contre la reconduction de l'autorisation d'exploiter la centrale;
- contre l'augmentation de 10% de sa puissance.

La Confédération et l'exploitant de la centrale avaient passé outre. En effet, à leurs yeux ce vote n'était "que" consultatif.

Or le 24 septembre prochain les citoyen-ne-s bernois ont une nouvelle fois l'occasion de se prononcer en votant sur l'initiative dite «*Bern ohne Atom*» qui impose aux autorités cantonales d'utiliser la majorité des actions qu'elles détiennent dans la compagnie BKW pour fermer Mühleberg au plus tard en 2002!

Si les citoyen-ne-s de la Berne cantonale montrent l'exemple, leur vote historique ouvrirait (enfin!) la voie à cette sortie du nucléaire contre laquelle se bat bec et ongle le Conseil fédéral.

Nous publions ci-contre un tract de nos ami-e-s de...



et invitons nos lecteurs/trices germanophones à s'abonner au journal de l'AMüs (*Aktion Mühleberg stilllegen*) qui paraît 4 fois par an ou à leur verser une contribution de soutien à leur campagne:

Abonnement: 15.- Fr.

Adresse:
AMüs

Postfach 6307
3001 BERN

CCP: 30-24746-7

(pv)



30 ans, c'est assez

L'initiative cantonale sur Mühleberg a été déposée en automne dernier. Elle demande qu'à la fin de l'année 2002, après 30 ans d'exploitation, la centrale nucléaire soit arrêtée. L'initiative a été récemment traitée par le Grand Conseil. Elle sera soumise au vote le 24 septembre 2000. L'initiative est maintenant appuyée par une large alliance de partis, d'organisations antinucléaires et de protection de l'environnement.

Il y a déjà eu trop d'incidents

Les FMB et les politiciens responsables du gouvernement, Dori Schaer et Moritz Leuenberger prétendent toujours que la sécurité de la centrale nucléaire de Mühleberg est garantie. Pour dire cela, il faut ignorer tout ce qui s'est déjà passé à Mühleberg:

1971: Gros incendie dans la salle des machines. Plusieurs systèmes de sécurité sont mis hors de fonctionnement.

1978: Le niveau des radiations directes à la limite du périmètre de la centrale est trop élevé. Celui-ci a dû être étendu.

1986: Remplacement de l'ensemble du circuit d'échange de chaleur. L'irradiation du personnel est la plus importante jamais enregistrée en Suisse.

1986: Une panne d'un filtre provoque une contamination des environs supérieure à la moyenne. On ne peut exclure des dépassements des valeurs-limites hebdomadaires.

1989: Un «*intérimaire nucléaire*» prend des photos à l'intérieur du réacteur sans se faire remarquer, entraînant un renforcement des contrôles à l'entrée pour prévenir le danger d'un sabotage.

1998: Arrêt d'urgence - lors d'un contrôle de routine, un travailleur s'est trompé de vanne. Les opérateurs de la salle de contrôle ne réagissent pas conformément au règlement et le manuel n'est pas en ordre. L'«incident» doit être classé dans une catégorie plus grave (critères internationaux).

La sécurité de la centrale nucléaire est insuffisante

La Suisse a édicté des prescriptions pour les centrales nucléaires, qui sont censées être respectées. Par exemple, les systèmes d'urgence doivent être multiples et séparés les uns des autres.

A Mühleberg, ces critères ne sont pas respectés:

- Les systèmes de refroidissement d'urgence ne sont pas assez indépendants, ni assez séparés les uns des autres. Il y a dans le bâtiment du réacteur une conduite centrale. Si celle-ci se casse, tous les systèmes de refroidissement d'urgence seront inondés et mis hors d'état de fonctionner! De plus le bâtiment du réacteur est d'un seul tenant et ne dispose pas de coupe-feu.

- La centrale nucléaire n'est conçue pour résister qu'à des tremblements de terre bien plus faibles que ce qu'exigeraient les prescriptions en vigueur. La protection contre les radiations ne fonctionne pas non plus: d'après les sources officielles, lors des tremblements de terre «contrôlés» Mühleberg lâche considérablement plus de radiations dans la nature que ne l'autorise l'ordonnance sur la radioprotection.

- En cas de chute d'un avion, la centrale de Mühleberg n'est pas sûre. Même l'installation après-coup de SUSAN (salle de commandes protégée dotée de nombreux systèmes d'urgence) ne tient pas compte de cette possibilité, alors que les directives qui l'exigent étaient pourtant déjà en vigueur.

• Mühleberg est un réacteur des années soixante. Parce qu'elle a été construite de manière à gagner de la place, on ne peut adapter la centrale aux exigences techniques actuelles. La probabilité d'une fission du noyau est de dix à cent fois supérieure à celle de la centrale de Gösgen, l'avant-dernière construite en Suisse.

Les emplois sont trop dangereux

Le lobby du nucléaire répète que l'arrêt de la centrale de Mühleberg implique la disparition d'emplois. Ce qu'il ne dit pas, c'est que les travailleurs sont soumis au risque d'irradiation en plus des risques professionnels habituels: ils sont donc exposés à un double danger.

• En 1986, on a procédé au remplacement du circuit d'échange de chaleur. L'entreprise était si risquée qu'il a fallu demander une autorisation exceptionnelle aux autorités. L'ensemble des travailleurs concernés a été soumis à une exposition radioactive dépassant de deux fois et demi la valeur-limite autorisée.

• En Suisse, il n'y a pas d'enquêtes sérieuses sur le suivi de santé des travailleurs du nucléaire. Une récente étude nord-américaine montre pour quatre centrales, le risque de cancer des travailleurs est largement supérieur à la moyenne et ce malgré le fait que les valeurs-limite aient toujours été respectées.

Faire des économies en arrêtant la centrale

Les FMB et le gouvernement prétendent que nous allons supprimer de la valeur en arrêtant la centrale nucléaire de Mühleberg en 2002. Mais ce n'est pas vrai:

• L'Europe et la Suisse nagent en pleine surproduction d'électricité. Par année, la Suisse exporte plusieurs fois la production de Mühleberg. A cause de la libéralisation de ce marché, ces exportations ne sont plus une bonne affaire. Au prix du marché, les FMB pourraient se fournir à 3 centimes le kilowatt-heure.

• Parce que les prix de l'électricité sont extrêmement bas, cela signifie que les 5,5 centimes de coût de production à la centrale nucléaire de Mühleberg sont subventionnés par chaque ménage. Chaque client et cliente des FMB paye 60.- Fr. par an pour Mühleberg !

• Il ne s'agit pas de montrer aux patrons du nucléaire comment ils pourraient faire des économies. Mais nous devons les forcer à faire cesser ce subventionnement imbécile d'un réacteur vieillot par les consommateurs et consommatrices d'électricité.

La technologie du nucléaire est trop dangereuse. Les mines d'uranium contaminent l'environnement et les travailleurs, le problème des déchets radioactifs n'est pas résolu, les transports nucléaires ne sont pas maîtrisés. L'exploitation de centrales nucléaires présente un risque énorme, mais aussi des dangers quotidiens.

Le 24 septembre 2000: arrêtons Mühleberg !

Nucléaire et marché libéralisé: un débat nécessaire

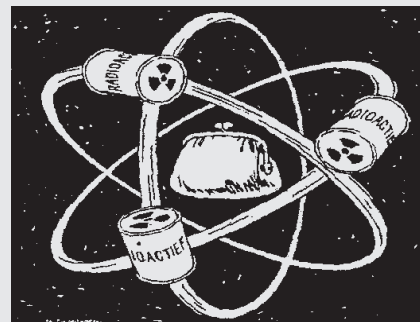
A CONTRATOM nous avons beaucoup d'amitié et de respect pour nos collègues de Mühleberg Stillegen, qui combattent avec une opiniâtreté rare, depuis des années, le plus vieux des réacteurs nucléaires helvétiques en service. Mais à mon avis on doit se poser quelques questions sur les arguments économiques invoqués ci-contre (en fin de texte) par nos ami-e-s.

En effet, ils avancent l'idée qu'«à cause de la libéralisation» les exportations de courant «ne sont plus une bonne affaire» et qu'il faudrait donc - aussi pour cette raison - fermer Mühleberg.

Or cet argument présente deux inconvénients: il accrédite l'idée que la libéralisation est positive, qu'elle contribuerait à «tuer» le nucléaire par les baisses de prix qu'elle susciterait. Or les exploitants «réellement existants» de centrales nucléaires réagissent aux difficultés économiques qu'ils subissent en se battant pour des durées d'exploitation allongées, pour amortir les centrales sur des périodes bien plus importantes et pour repousser le plus loin possible les coûts de démantèlement de leurs installations. Ils renâclent également devant les investissements demandés sur le plan de la sécurité...

En outre, la «libéralisation» entraînera non seulement des coûts sociaux considérables en termes d'emplois supprimés, de dégradation du service, etc. et à terme de concentration monopolistique en mains privées. Mais signifie aussi à brève échéance la fin de toute possibilité de politique publique, émodratiquement contrôlée, en matière d'énergie. Il devient illégitime, voire illégal aux yeux de la commission de la concurrence, pour une compagnie de refuser de faire transiter n'importe quel courant à n'importe quel prix, si un client ou un vendeur l'exige.

Ensuite, l'argument invoqué légitime - *a contrario* - l'idée que si le nucléaire était une source de revenus



juteux pour certains, ils auraient raison, ou du moins une bonne raison, de s'y livrer. Or le nucléaire a effectivement enrichi toutes sortes de capitalistes, sans en être moins une activité proprement criminelle au regard des risques et des coûts (sociaux-écologiques et non pas monétaires) qu'il implique.

Par ailleurs la mise en avant du «coût» de 5.5 ct. le kWh produit par la centrale est plus que discutable. Ce coût se base sur un calcul économique que nous n'acceptons pas, et qu'il faut se refuser à légitimer. Ne serait-ce que parce que le coût du risque d'un Tchernobyl suisse est - littéralement - incalculable et ne saurait en aucun cas, même s'il pouvait être évalué, être réduit à une aune monétaire.

Par ailleurs, l'idée qu'au-delà d'un coût «réel» de l'électricité fixé par le marché, il y aurait un «subventionnement» discutable (les 60 Fr. par an par client cités) est dangereuse. Elle peut se retourner en effet potentiellement contre tout investissement dans les renouvelables conduisant à des coûts dépassant le seuil fatidique des 3 ct!

Ces réflexions ne sont pas là pour mener un débat académique au nom d'une «pureté» antinucléaire abstraite, ce d'autant que les arguments remis en cause ici ont un statut particulièrement mineur dans l'argumentaire de nos ami-e-s bernois, qui sont par ailleurs d'une clarté parfaite (v. le dernier paragraphe). Mais ce sont des questions que NOUS devons nous poser à CONTRATOM. En effet, du type de réponse qu'on y donne dépend notre participation à un référendum à venir contre la loi sur l'«ouverture» du marché de l'électricité, ainsi d'ailleurs que le type d'argumentaire qu'on développera dans la campagne en faveur de l'initiative fédérale pour «Sortir du nucléaire».

Pierre Vanek

Votations énergétiques du 24 septembre: David contre Goliath ?

Les lecteurs/trices de CONTRATOM se souviennent peut-être d'un premier «dossier», publié dans notre numéro d'avril, sur les taxes proposées. Il s'agissait du projet de plateforme du Comité genevois 3xOUI et d'un certain nombre de questions que ce projet avait suscité. A la veille du vote, nous publions ci-dessous une contribution de Chaïm Nissim, à propos d'une campagne dans laquelle il s'est fortement engagé ...avec, encore et toujours, quelques remarques qui montrent qu'à CONTRATOM la pensée n'est pas unique et qu'un débat se poursuit.

Pour ceux qui auraient la mémoire courte, l'essentiel peut se rappeler en trois phrases:

- Les trois taxes proposées ont des taux différents, 0.3 ct. par kWh pour la plus faible, 0.5 pour la moyenne et 2 ct. / kWh pour la plus élevée. Pour les ménages, selon la taxe qui sera acceptée - elles ne sont pas cumulables - cela va représenter financièrement une à deux tasses de café par adulte et par mois.

- Toutes les trois taxent les énergies non-renouvelables uniquement, qui sont aussi les énergies polluantes: mazout, gaz et nucléaire. Ces vecteurs énergétiques sont aujourd'hui bien moins chers que leurs concurrents renouvelables, parce que le marché ne tient pas compte des dégâts climatiques ou radioactifs à long terme. En gros le solaire, l'hydraulique, le bois, le vent ou le *Deep heat mining* produisent des kWh à plus de 10 ct., tandis que le gaz et le mazout sont au dessous de 5 ct. et que le nucléaire est à 7-9 ct./ kWh.

- L'argent ainsi récolté servira pour les deux premières taxes à financer des capteurs solaires, des rénovations et l'entretien de barrages, bref des emplois utiles et créatifs. Pour la troisième taxe proposée, l'argent servira à faire baisser les charges salariales. Cette affectation est discutable, elle a été voulue par la droite des chambres. La gauche aurait préféré l'affecter aux assurances maladie par exemple, ce qui aurait eu le mérite d'être plus social, parce que si tout le monde ne travaille pas, par contre tout le monde

paye des assurances maladie ! Bref nous avons été battus sur ce point, mais il reste tout de même que la taxe proposée renchérit les énergies polluantes ce qui est bien.

La campagne jusqu'ici ne s'est pas passée trop mal: il y a trois mois, le Vorort, après avoir poussé les chambres à accepter la taxe de 2 ct, a tourné



sa veste, et la SDES (Société pour le développement de l'économie suisse) lui a emboîté le pas en Suisse romande. Ces deux organisations ont investi 12-13 millions dans une vaste campagne de dénigrement des trois textes. Résultat, la presse a été au début de la campagne inondée d'encarts, montrant une famille paisible, avec des bulles qui indiquent que le gaz, l'électricité et le chauffage seront plus chers. Ces encarts ont pu dernièrement être combattus par des pubs de notre côté, notamment grâce à des pubs du WWF et d'EOS.

Des chiffres faux, des arguments populistes

Les chiffres de la SDES sont faux, ils ont ajouté les trois taxes ce qui est explicitement impossible. De plus ils

n'ont pas parlé du tout du but de la taxe, qui est de préserver l'environnement à long terme, lorsqu'il n'y aura plus de mazout ni de gaz ni d'uranium, et que les pollutions accumulées par ceux-ci auront rendu la terre inhabitable. Enfin, ils utilisent de manière démagogique des arguments populistes, qui touchent un public mal informé.

Par exemple, lorsque la SDES prétend que les familles riches seraient particulièrement avantagées par cette taxe, elle ment! Dans chaque franc dépensé, pour acheter un appareil ou un service, se cache en effet un kWh d'énergie grise: c'est l'énergie qu'il a fallu pour construire l'objet, pour le

transporter, pour coller les affiches pour la pub, pour le vendre, pour les charges énergétiques du magasin, etc, etc... Or, les riches achètent plus de biens et de services que les pauvres, ils sont donc également taxés au prorata de leurs achats. Il est d'ailleurs cocasse de constater que le Vorort et la SDES sont soudain frappés d'une sollicitude émouvante à l'égard des familles

pauvres, eux qui jusqu'ici n'avaient pas la fibre sociale tellement développée!

La SDES au secours ...des locataires !

Autre exemple étonnant, la SDES se prétend soudain l'amie des locataires (si, si!), et dénonce dans une autre pub les propriétaires de villas qui recevraient des subventions pour isoler leurs bâtiments, alors que les locataires n'auraient pas le choix, c'est injuste! (écrit en gros dans leur pub).

Outre le comique de voir la SDES se préoccuper soudain de l'intérêt des locataires, il nous faut tout de même relever là aussi quelques invraisemblances: d'abord, pour deux des trois taxes proposées, celle à 0.5 et celle à

2.0 ct., la loi d'application n'est pas encore écrite, ce qui fait que nous ignorons si elle comprendra des subventions pour l'isolation des bâtiments, et si les locataires pourront profiter des baisses des charges ainsi induites. Pour la troisième, celle à 0.3 ct., la loi d'application est prête et déjà votée par les chambres, dans l'attente d'une acceptation populaire éventuelle. Des subventions seront en effet versées pour l'isolation des bâtiments, mais pour TOUS les immeubles et pas seulement pour les villas, et s'il est vrai que le droit de bail doit être modifié pour mieux répartir les fruits de ces travaux entre locataires et propriétaires, ce n'est pas cette loi du 24 septembre qui peut le faire, mais bien le droit de bail qui doit être réformé. Gageons d'ailleurs que le Vorort et la SDES s'opposent avec virulence à toute modification du droit de bail au profit des locataires!

En conclusion, nous avons pas mal de chances de faire passer l'un au moins des trois textes proposés. La droite est divisée sur ce sujet, avec le PDC notamment qui recommande le OUI pour deux des objets.

Le 24 septembre vers 19h nous nous retrouverons pour fêter les résultats, quels qu'ils soient. Pour plus d'infos, téléphonez au 022 755 60 42 ou au 320 21 89.

Chaïm Nissim

E-Mail de l'auteur:
cnissim@iprolink.ch.

Un troisième OUI à l'arraché?

L'intéressant article ci-contre de Chaïm Nissim pourrait susciter nombre de remarques. En vrac et en bref en voici quelques unes...

- A le lire, on ne comprend pas bien pourquoi la SDES et le Vorort combattent avec autant d'énergie ces taxes. Alors que la troisième taxe «servira à faire baisser les charges salariales», objectif éminemment patronal, comme se plaisent à le rappeler nombre de partisans de cette mesure, par exemple R. Strahm du PSS qui se plaignait récemment du fait qu'à son avis «les Nein-Sager du Vorort et de la SDES abandonnent la réflexion économique et entrepreneuriale dans leur campagne» (Service de presse du PSS du 9.6.00)

Une réponse qu'aurait pu mettre en avant Chaïm est donnée par les pronucléaires de l'ASPEA qui se plaignent de la «discrimination insensée de l'énergie nucléaire par les nouvelles taxes sur l'énergie» (Bulletin ASPEA de juillet 2000) Or du côté des organisations patronales, le lobby nucléaire reste particulièrement puissant...

- Par ailleurs Chaïm évoque «l'affectation discutable» de la dernière taxe en indiquant qu'elle a été «voulue par la droite des chambres». Or ceci n'est pas un détail sur lequel on

pourrait passer rapidement. En effet, on présente cette taxe comme l'avant-goût d'une «réforme fiscale écologique», inspirée d'ailleurs par l'initiative des Verts intitulée «Pour garantir l'AVS - taxer l'énergie et non le travail» qui prévoit une taxe sur l'énergie servant précisément ... à alléger les charges salariales, en allant jusqu'à envisager de financer totalement l'AVS par ce biais.



Veut-on mettre le doigt dans ce type d'engrenage? CONTRATOM avait répondu NON lors du lancement de l'initiative Energie et Environnement, dont la taxe en question est issue comme contre-projet. Si on veut liquider le nucléaire, ne devrait-on pas «simplement» travailler à le faire ...interdire, comme le prévoit à terme l'initiative Sortir du nucléaire par exemple, plutôt que d'oeuvrer pour le rendre moins «concurrentiel»?

- L'argument de Chaïm sur les pauvres, les riches et l'énergie grise ne tient pas la route. Ne serait-ce que parce que les «riches» ne consomment pas l'ensemble de leur revenu en «achats de biens et services»... On a beau tordre les choses dans tous les sens, les impôts à la consommation, comme la TVA, restent socialement plus que discutables. Or si le «Centime solaire» peut se justifier par son affectation, la taxe de 2 ct dite «incitative» n'a pas cet argument en sa faveur. (pv)



Ça y-est, nous avons un nouveau permanent à temps partiel en la personne de Cyril Schönbachler, sémillant jeune homme de 24 ans, militant à CONTRATOM de longue date, passionné de nature, amoureux de la gent volatile!

Le voilà pris dans les mailles du filet de la volière CONTRATOM où de drôles d'oiseaux tirent des plans pour sortir la planète du nucléaire.

Merci à tous ceux et celles qui par leurs contributions sonnantes et trébuchantes permettent d'assurer le salaire de la permanence.

Bienvenue à Cyril et que vive CONTRATOM! (ac)

Crime de guerre radioactif

Nous reproduisons ici, avec tous nos remerciements à son auteur, l'éditorial du bulletin de la section romande de la Centrale sanitaire suisse, paru en juin dernier.

Dans un récent article sur la guerre du Vietnam et «*l'exceptionnelle cruauté d'un affrontement qui causa la mort de 58000 américains et de plus de 3 millions de vietnamiens*»¹, Ignacio Ramonet écrit: «*Des jeunes vétérans comprennent alors que la guerre du Vietnam n'aura jamais son Tribunal pénal international, que les vrais responsables politiques et militaires des massacres, du napalm répandu, des bombardements aériens contre les civils, des exécutions massives dans les bagnes, et des désastres écologiques provoqués par l'usage massif des défoliants ne passeront jamais devant une court martiale et ne seront jamais condamnés pour crimes contre l'humanité*».²

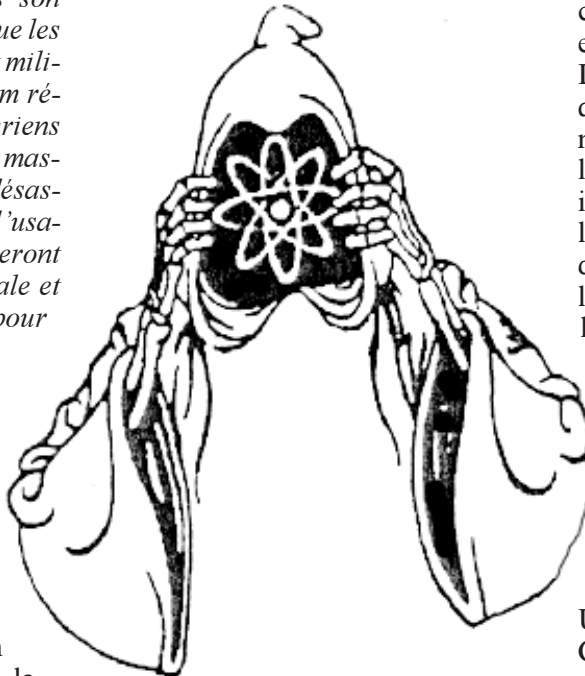
Egalement, il n'y aura jamais un Tribunal pénal international pour les nouveaux crimes contre l'humanité que les responsables politiques et militaires des Etats Unis (avec la complicité des responsables anglais) ont commis en Irak pendant la Guerre du Golfe, en Serbie et au Kosovo pendant la dernière guerre de l'OTAN: l'utilisation massive d'armes à Uranium appauvri (U.A.). Un métal lourd, hautement toxique comme tous les métaux lourds et, en plus, faiblement mais dangereusement radioactif.

Pour se représenter correctement la gravité de ces crimes, il est nécessaire de maîtriser un petit nombre de données techniques³.

L'Uranium naturel est un mélange de trois types différents d'Uranium, l' U_{234} (présent au .005%), l' U_{235} (.7%) et l' U_{238} (99.3%), aux propriétés physiques très différentes mais tous également radioactifs. L'Uranium appauvri est un «*déchet nucléaire*»: il est le résultat de l'extraction de la plupart de l' U_{235} contenu dans l'Uranium naturel, pour que l' U_{235} soit utilisé comme explosif dans les bom-

bes atomiques ou comme combustible dans les centrales nucléaires (c'est dans ce sens qu'il est «*appauvri*», c'est-à-dire, appauvri en U_{235}). A la fin de ce procès d'extraction, l'Uranium contient seulement .001% d' U_{234} et .2% d' U_{235} ; l'Uranium appauvri est donc presque complètement composé d' U_{238} .

Les Etats Unis et tous les autres pays nucléaires (dans le civil et dans le militaire) disposent à présent de milliers de tonnes d'U.A., dont ils ne savent pas trop bien quoi faire. Radioactif, toxique, c'est toutefois un



métal aux propriétés remarquables: extrêmement dense (environ 20 gr/cm³, presque le double du plomb), doué d'une puissante capacité d'absorption de neutrons, facile à travailler et façonner dans les formes les plus diverses ... Il fallait bien lui trouver une utilisation militaire!

C'est vrai, il est radioactif, faiblement, avec une vie moyenne de 4.5 milliard d'années (après cette période, une moitié de la quantité initiale sera encore «en vie», l'autre se sera transformée en plomb). Chaque fragment que l'on peut prendre dans la main expose l'organisme humain à une dose appréciable de radioactivité bêta. Une journée de contact par la peau avec une telle source équivaut à être exposé à la dose maximale de radioactivité acceptable pendant tou-

te une année. Manier un morceau d'U.A. pendant un certain temps correspond à être exposé à une radiographie du thorax pendant une période 100 fois plus longue.

C'est vrai, il est hautement toxique en tant que métal lourd (comme et plus que le plomb). En plus, lors d'un impact à haute vitesse contre une cible, au moins le 70% du métal vaporise et s'oxyde, en créant un nuage de gaz et de poussière à très haute température. Ce nuage contient des fragments microscopiques du métal et de l'oxyde d'Uranium; il se déplace avec les vents, pénètre partout et est respiré par la population civile. Le risque dépend de la forme chimique de la pollution. Pour la partie du nuage qui est soluble dans l'eau, l'U.A. est absorbé dans le corps par ingestion; dans ce cas, les reins sont les organes les plus facilement endommagés par les effets toxiques de l'U.A. en tant que métal lourd. Pour la partie qui n'est pas soluble, le danger vient du fait de respirer la poussière, qui se dépose dans les poumons et contribue - par l'action de la radioactivité - au cancer des poumons.⁴

Tout ça était bien connu des militaires et des scientifiques américains qui ont développé les armes à U.A. utilisées pendant la Guerre du Golfe (plusieurs centaines de tonnes d'U.A.) et la guerre de l'OTAN (au moins 40 tonnes sur la Serbie et le Kosovo). Mais, d'une part, les avantages de l'U.A. (haute densité, extrême dureté, puissante capacité de pénétration) étaient trop tentantes; et, d'autre part, la contamination d'une région entière, pour les prochains milléniums, et l'affaiblissement de toute une population, provoqué par l'ingestion d'un produit toxique et par la présence dans les poumons d'un puissant cancérigène, étaient vraiment importants pour les responsables politiques et militaires américains? ou étaient-ils, peut-être, déjà prévus dans les programmes stratégiques des Etats Unis (surtout pour l'Irak)?

La mortalité infantile en Irak (enfants qui meurent pendant la première année de vie) est passée du 5.4%

(1979-1984) au 10.8% (1994-1999); pour les enfants qui meurent avant d'avoir 5 ans, elle est passée du 6.7% au 13.1%. Les taux de leucémie, cancer aux poumons, malformations congénitales, ... augmentent chaque année. Il ne s'agit pas seulement, évidemment, des effets de l'U.A., qui est maintenant pénétré dans l'écosystème, dans les produits agricoles, dans la nappe phréatique et donc dans l'eau potable; c'est l'effet conjugué de l'embargo imposé par les Etats Unis, des destructions des installations civiles et sanitaires pendant la guerre, de la pollution chimique engendrée par le bombardement des puits de pétrole, etc. Mais on ne doute pas que la présence de plusieurs tonnes d'U.A. en Iraq (comme, à présent, en Serbie et au Kosovo), dans le sol, dans l'air, dans les plantes, dans l'eau et dans le corps des irakiens contribue de façon importante à ce triste bilan de santé.

La Centrale sanitaire suisse est en train de chercher les premiers contacts, en Irak et en Serbie, qui pourraient lui permettre d'agir dans ces deux régions; les problèmes engendrés par la présence d'U.A. pourraient constituer une base d'action commune. Nous tiendrons nos lecteurs au courant des initiatives envisagées. Mais, naturellement, l'aide concrète que la CSS peut offrir est bien limitée; à côté de nos éventuelles interventions plus spécifiques, il me semble que nous devrions tous - membres de la CSS, amis, lecteurs du Bulletin - agir pour que, au moins dans l'opinion publique, un véritable Tribunal pénal international pour ces crimes contre l'humanité puisse voir le jour. Un tribunal informel mais puissant, créé par une patiente activité d'information, de discussion et d'analyse qui neutralise la désinformation et l'oubli des média et l'arrogance des puissants.

Bruno Vitale

Pour contacts

**CENTRALE SANITAIRE
SUISSE** section romande
case postale 1318 - 1211 Genève 1
[http://home.datacomm.ch/hjs/
css/cssframhaupt.html](http://home.datacomm.ch/hjs/css/cssframhaupt.html)

1 *Le Courrier*, 28 avril 2000

2 Sur l'utilisation des défoliants et les terribles conséquences pour la santé des vietnamiens, voir l'éditorial du bulletin N° 111 (mars 2000) de la Centrale sanitaire suisse: «*L'agent orange: une histoire secrète*»

3 Une bonne présentation des données concernant les caractéristiques physiques et chimiques de l'U.A. et les dangers pour la santé qu'il présente peut être trouvée dans: *The potential effects on human health and the environment arising from the possible use of depleted uranium during the 1999 Kosovo conflict*, UNEP/UNCHS Balkan Task Force, octobre 1999

4 *Depleted Uranium*, Ministère anglais de la défense, juillet 1999 (www.nrp.org.uk)

Aucun danger avec les sous-marins à propulsion nucléaire...

Un feuilleton à suspense

Au mois d'août un tragique feuilleton à suspense s'est déroulé en mer de Barents. Chaque jour la question se posait : les marins du sous-marin Koursk sont-ils tous vivants, tous morts... ?

On ressentait certes de la compassion pour ces hommes prisonniers d'un cercueil de métal reposant par 100 mètres de fond dans une mer glacée et disposant de moins en moins d'oxygène, ainsi que pour leurs familles. Mais a-t-on autant de compassion pour les victimes de la route un week-end de Pâques, victimes qui sont pourtant certainement plus nombreuses... mais moins intéressantes pour les médias....

Et puis ce que les journalistes et lecteurs éplorés du mois d'août se gardaient bien de souligner, c'est que ces sous-marins ont tout de même pour mission (éventuelle, certes, heureusement !) de lancer des missiles armés d'ogives nucléaires capables d'anéantir des millions de personnes... Alors quand on parle de tout faire pour sauver des vies, le plus urgent ne serait-il pas de mettre hors d'usage ces joujoux si coûteux et si dangereux... qu'ils soient russes, américains ou d'où que ce soit...

Quelques problèmes gênants...

De plus, tout le monde se pose quelques questions, comme par exemple:

- sous-marin nucléaire, armé ou pas ?
- sous-marin à propulsion nucléaire, et qu'en est-il du réacteur ?
- quelles conséquences pour les marins, pour l'environnement, à court et à long terme ?

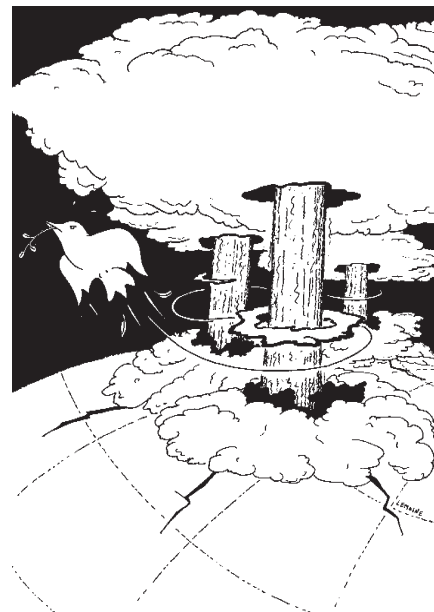
Mais c'est là que vous pouvez être pleinement rassurés, faites-moi confiance, les responsables russes nous l'ont dit tout de suite, *il n'y avait pas d'ogives nucléaires sur les missiles du sous-marin et le réacteur a été immédiatement arrêté lors de l'accident* (dont on ignore toujours tout, soi dit en passant)...

Le problème c'est que l'histoire récente nous a tout de même appris à nous méfier des déclarations, en vrac, des militaires, des nucléocrates, des dirigeants politiques, russes ou autres... Pensons par exemple au nuage de Tchernobyl qui s'arrêta net aux frontières de certains Etats pourtant sensés être démocratiques, aux techniciens expliquant que La Hague ne contaminait pas du tout la Manche, etc...

Un grand flou...

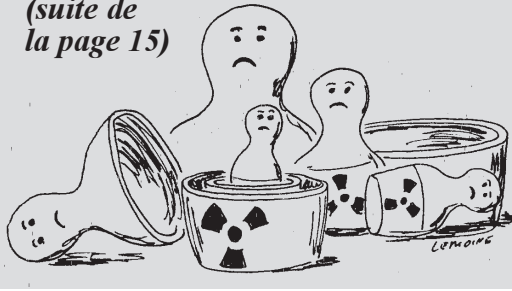
Par conséquent, la réalité c'est qu'on ignore toujours, à l'heure où j'écris cet article, si le sous-marin était vraiment désarmé, si les réacteurs étaient vraiment arrêtés, si il y avait véritablement des survivants juste après l'accident...

Les experts ne savent en fait pas s'il y a risque de contamination radioactive. D'après un correspondant de la télévision russe RTR (chaîne qualifiée de «servile» par des journalistes suisses) les plongeurs norvégiens



Aucun danger...

(suite de
la page 15)



n'auraient mesuré aucune fuite radioactive. Tant mieux... Des officiels russes prétendent qu'il n'y aura aucune pollution radioactive avant des centaines d'années (ce qui est tout de même sympathique pour nos descendants...) Mais un ancien ingénieur de la marine russe, Alexandre Nikitine, annonce que des radiations se «*manifestent dans un mois, voire un mois et demi... si les réacteurs n'ont pas subi de dommages*». Dans le cas contraire, ça sera encore plus rapide... Le danger viendrait plus précisément des produits issus des réactions de fission du combustible (bref : les déchets). Heureusement, le combustible serait assez récent, donc moins dangereux, paraît-il...

Cependant les responsables russes nous expliquent aussi que le cœur du réacteur ne peut fusionner en raison de l'existence du circuit de refroidissement du sous-marin. Ah, parce que dans un réacteur (soi-disant) arrêté, il fonctionne encore le circuit de refroidissement ? Allez donc, la mer de Barents est bien froide, pas de problème...

Un renflouage ?

Il faudrait donc renflouer le sous-marin pour l'évacuer, mais ce n'est pas possible avant le début 2001, d'après les Norvégiens. Les Russes ont déjà réussi une opération semblable en 1983 dans le Pacifique.. Ils ont déjà déclaré que cela serait impossible cette fois sans une aide financière... Le coût serait de 700 millions de FS

Une autre solution évoquée par les Russes serait de colmater toutes les fissures du sous-marin, ce qui serait facile, paraît-il, pour en faire un «*sarcophage*». Le mot ne vous rappelle rien ? Ben oui, Tchernobyl en a un, qui menace de fuir de partout d'ailleurs. A tout choisir, en matière de sarcophages, je préfère l'Égypte ancienne, voyez-vous.

Les causes

Revenons aux causes de l'accident, qui sont fort peu connues à l'heure actuelle. On évoque une explosion, des missiles reçus par le sous-marin, une collision, mais on ne sait pas avec quoi... L'hypothèse d'un choc avec un sous-marin britannique ou américain paraîtrait assez sérieuse au vu de certains indices... mais elle est évidemment niée par les Occidentaux...

Ce qui est sûr en tout cas, c'est que les Russes, pour des raisons de prestige politique, ont préféré ces dernières années construire des nouveaux sous-marins plutôt que d'entretenir la flotte existante ou les moyens de sauvetage. D'ailleurs les sauveteurs de l'époque soviétique sont tous partis, leurs salaires n'ayant pas été versés durant des mois... Les 118 (?) morts du Kursk sont donc des victimes d'une sorte de post-guerre froide. Comme peut-être, semble-t-il, les victimes du SR111 (le système électronique de l'avion aurait été perturbé par des manœuvres militaires américaine)...

En guise de conclusion : la nature humaine...

Qu'il y ait eu collision ou pas, le nucléaire sur ou sous terre, dans l'air (transport par avion de déchets ou d'armements nucléaires) sur l'eau et sous l'eau, c'est pareil: trop dangereux, trop cher, et pas compatible avec l'être humain! Car où il y a l'humain, il y a toujours une fois ou l'autre l'erreur humaine, et en matière de nucléaire, l'erreur ne pardonne pas... D'ailleurs, si on a de bonnes raisons de se méfier des humains, vous comprendrez tout le bien qu'on pense du fait de confier des joujoux nucléaires aux militaires...

Philippe Gobet

JAB
1211 Genève 8
PP (Journal)
CH-1211 Genève 8

Le lobby nucléaire au service du lobby autoroutier

En soutien au projet autoroutier A28 (Alençon - Le Mans -Tours), les représentants du lobby nucléaire le plus dur tentent une manœuvre de désinformation en direction d'élus locaux.

Depuis quelques semaines, un courrier émanant du World Council of Nuclear Workers (WONUC) circule dans la Sarthe. Cette lettre en date du 10 juillet 2000, adressée à tous les conseillers généraux, répand la théorie fumeuse que la Sarthe aurait été «ensemencée» de scarabées pique-prune* par des «*groupuscules minoritaires écologistes*» afin d'empêcher la réalisation de l'A28.

Cette lettre ne précise pas toutefois si ces lâchés de scarabée ont été fait par hélicoptère, par satellite ou encore par simple imposition des mains sur les vieux arbres abritant l'espèce.

Derrière cette «*clownerie*», il est intéressant de voir cette ONG, représentante internationale du lobby nucléaire le plus dur, se préoccuper du sort du patrimoine naturel local et de l'A 28. Sans doute, la haine de l'écologiste n'est pas étrangère à la démarche et jeter de l'huile sur le feu reste toujours un des outils préférés de ces organisations démagogiques. Il est également certain que la recherche d'un axe routier pour le transport des déchets nucléaires des centrales du sud-est vers La Hague, en attendant de tenter de nous imposer un site de stockage souterrain granitique dans le grand Ouest, n'est pas étrangère à ce soutien inattendu des tenants de l'industrie nucléaire au lobby autoroutier.

Le mieux aurait été sans aucun doute de le dire clairement, permettant ainsi à tout un chacun d'ajouter le transport des déchets nucléaires à l'intérêt de la réalisation de l'A28. On a préféré tenter de semer le trouble dans les esprits à travers la rumeur. Chacun appréciera le choix de la méthode, somme toute plutôt habituelle à ce genre de groupe de pression. (cs)

* Strictement protégé par la législation française et européenne, ce coléoptère rare - véritable bio-indicateur de la qualité des milieux forestiers et bocagers - avait été «*oublié*» par l'étude d'impact, qui s'est révélée du coup très insuffisante. En conséquence, les travaux ont du être stoppés, et les études relancées.

Pour en savoir plus, et lire la lettre du WONUC sur le site du Collectif de réflexion et d'alternative à l'A-28: <http://chez.com/piqueprune>